



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2022

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalle PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,  
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,  
Emilie BRICOUT, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoit COQUAND,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Anne-Cécile MERCIER, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Maël DIONG

### JEUNESSE

#### DL.22.045 – Modification du règlement intérieur des structures jeunesse

**Estelle MONTES expose** :

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des structures jeunesse et plus précisément le créneau horaire du midi pour récupérer les enfants du centre inscrits en demi-journée matin avec repas.

A ce jour, les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 13h00 et 13h30 pour les maternels et entre 13h15 et 13h45 pour les élémentaires.

Il est donc proposé un créneau horaire unique et commun aux parents de 13h15 à 13h45 pour venir chercher leurs enfants qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire.

Cette modification répond à 2 objectifs :

- Permettre une simplification d'organisation pour les familles.
- Mettre en cohérence le fonctionnement réel sur le terrain et le règlement intérieur.

Après présentation en commission générale du 2 mai 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des structures jeunesse.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **12 MAI 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **17 MAI 2022**

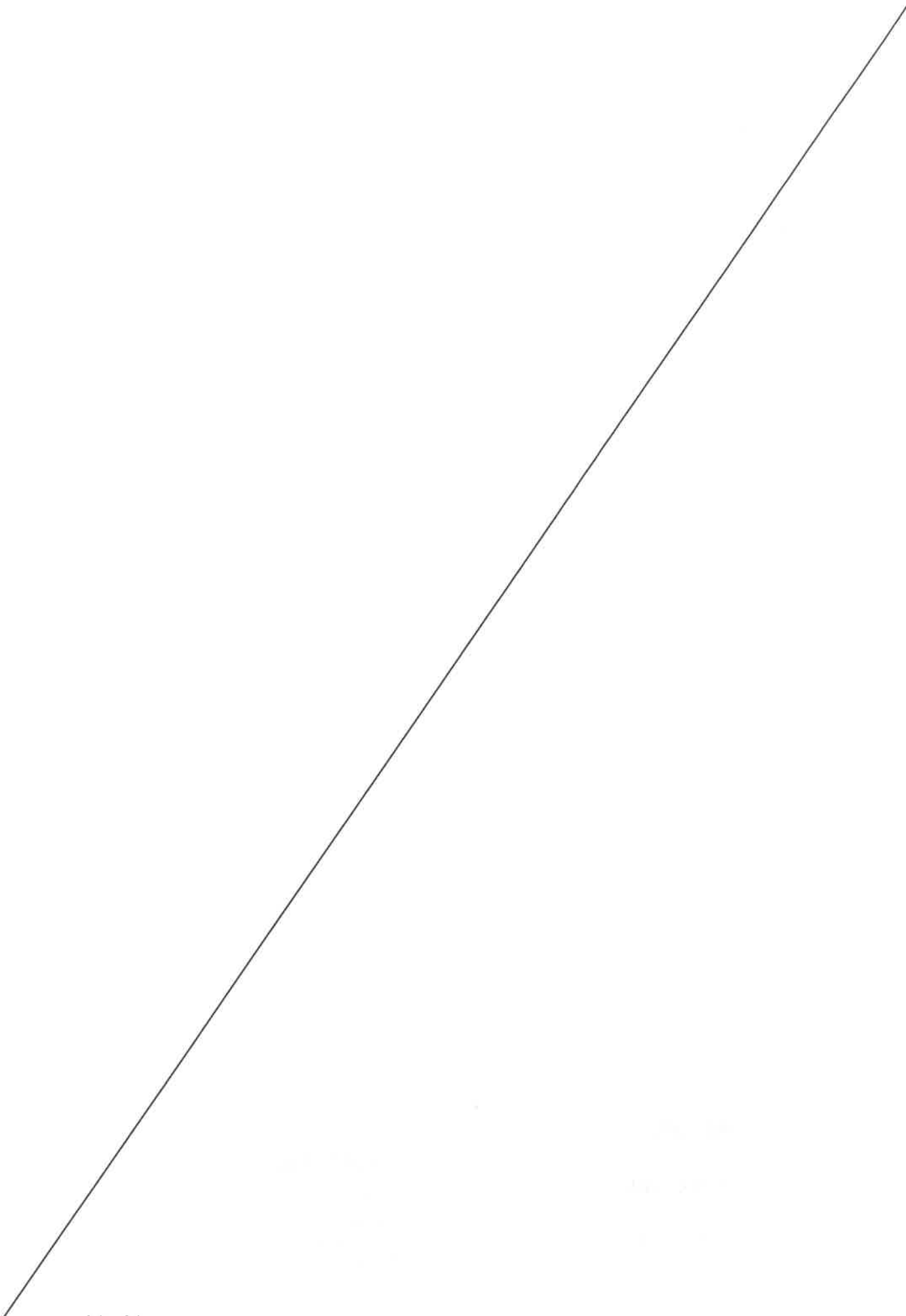
Notification le :

**17 MAI 2022**





Le Maire

Christian DUMAS





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_045
Date de la décision :	2022-05-11 00:00:00+02
Objet :	Modification du règlement intérieur des structures jeunesse
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.1 - Règlement intérieur.
Identifiant unique :	045-214501694-20220511-DL_22_045-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220511-DL_22_045-DE-1-1_0.xml	text/xml	924
Nom original :		
DL.22.045 - JEU - Modification du règlement intérieur des structures jeunesse.pdf	application/pdf	294035
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220511-DL_22_045-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	294035

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2022 à 14h22min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2022 à 14h22min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2022 à 14h22min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2022 à 14h23min01s	Reçu par le MI le 2022-05-17